

COMMUNIQUE

« Affaire VEUILLET » : de ROBIEN ment une nouvelle fois !

Roland VEUILLET est à PARIS. Son véhicule stationne devant le ministère de l'Education Nationale et lui-même a repris ses courses en divers lieux de la capitale.

De ROBIEN, qui est en train de boucler ses cartons pour cause de prochain départ, trouve que cela fait désordre. Aussi vient-il, unilatéralement, de publier un communiqué que les médias prennent pour argent comptant et relaient avec satisfaction.

Or ce communiqué repose une fois de plus sur des mensonges. En gros, que dit-il ? Roland VEUILLET a obtenu satisfaction puisqu'à sa demande il est muté dans l'Académie de MONTPELLIER.

- 1/- Roland VEUILLET n'a pas demandé sa mutation.
- 2/- Les commissions paritaires en charge des mutations des CPE (Roland est Conseiller Principal d'Education) ont eu lieu il y a quelque temps et aucun dossier ne concernait Roland VEUILLET.

L'Intersyndicale dont le SNCA e.i.L. fait partie exige :

- 1/- L'annulation de la sanction qui frappe Roland VEUILLET et qui a entraîné son déplacement d'office dans l'académie de LYON
- 2/- Et, en conséquence, sa réintégration dans son poste au lycée Dhuoda de NÎMES.

Il faut bien que Roland VEUILLET soit coupable de quelque chose ! Il n'a commis aucune faute professionnelle. Il a malgré tout été puni pour cette faute imaginaire. Avec cette mutation bidon et non demandée par l'intéressé qu'espèrent le ministre et ses conseillers en ressources humaines ? Qu'il ne rejoigne pas l'académie où il est muté sans l'avoir demandé, donc à nouveau muté d'office, ce qui serait considérer également comme une faute professionnelle ?

Tout comme un ministre bien conseillé, un ministre mal conseillé porte la responsabilité de ses actes. A une différence près, toutefois : les actes du ministre mal conseillé sont toujours absurdes, arbitraires et injustes. L'« affaire VEUILLET » à cause de connivences peu glorieuses est absurde, arbitraire et injuste, et ce par la seule volonté du Pouvoir.

Paris, le 5 avril 2007